Dans le journal de fin de semaine, j'ai lu que M. Seaga avait ramené le taux d'inflation à 6 p. 100; je ne connais cependant pas le taux de chômage actuel, bien que j'estime qu'il ait été considérablement réduit. M. Seaga a déclaré qu'il favoriserait quelque 800 entrepreneurs qui se sont dits intéressés à investir dans son pays, de sorte que les capitaux ont recommencé à pleuvoir dans cette petite île. Je n'ai jamais visité la Jamaïque, mais je crois savoir que c'est un magnifique endroit. Lorsque l'argent revient, les emplois reviennent aussi; une réglementation efficace permet alors de réduire l'inflation. J'espère que d'ici peu M. Seaga et les Jamaïquains ne connaîtront plus ni le chômage ni l'inflation.

Si on devait énumérer tous les facteurs qui ont contribué à l'inflation, on se rendrait compte que le gouvernement est à l'origine de la grande majorité d'entre eux. Si on devait par ailleurs énumérer tous les facteurs qui ont contribué au chômage, on se rendrait également compte que le gouvernement est à l'origine de la grande majorité d'entre eux. Si on devait enfin énumérer tous les facteurs qui ont contribué à l'exode des capitaux, on se rendrait finalement compte que le gouvernement est à l'origine de la plupart d'entre eux. C'est une aberration que d'étriper économiquement au fil des années un pays qui possède autant de talents, de ressources et de connaissances que le nôtre.

Je n'en veux pour exemple que ce qui s'est produit en Alberta, dans ma propre localité, monsieur l'Orateur. Une société de l'endroit est devenue au cours des dix dernières années la plus grande fabrique d'équipement de forage de puits de pétrole au monde. Elle a vu le jour et a grandi à Edmonton, et elle est devenue l'une des plus belles réussites industrielles de l'Ouest. Cependant, monsieur l'Orateur, seulement une centaine de ses 1,500 employés travaillent actuellement au Canada, les autres, à ma connaissance, étant disséminés à travers les États-Unis, l'Europe et ailleurs. Absolument rien ne justifie que la majorité de ces 1,500 employés ne puissent travailler en Ontario, au Québec ou ailleurs au Canada. Nos politiques économiques, qui ont été aggravées . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Laval (M. Roy)—Le tourisme—L'importance de la participation éventuelle du Québec aux conférences fédérales-provinciales; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Les pipe-lines—Le prolongement du gazoduc jusqu'à la côte est. b) Le retard dans la construction; le député de Dauphin (M. Lewycky)—Le budget—L'incidence sur les anciens employés du CN et de VIA Rail. b) On demande au ministre d'intercéder pour les employés des chemins de fer mis à la retraite.

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT DE PRESTATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia: Que le bill C-78, tendant à prévoir le versement de prestations aux employés mis à pied et à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, quand j'examine le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, il me revient à la mémoire mes réactions devant notre institution et devant le gouvernement quand je suis arrivé ici après les élections du 18 février 1980. Mon parti s'oppose au bill, du moins à cette étape-ci. Voici un autre exemple de la bureaucratie . . .

M. Blenkarn: Et comment!

M. Kristiansen: . . . et de la paperasse. Elle ne servira à rien d'autre qu'à créer du travail pour un nombre croissant de fonctionnaires. C'est un cauchemar pour les milliers d'employés qui s'efforcent de comprendre le système, pour les centaines de représentants et de délégués syndicaux qui sont déjà surchargés de travail à essayer de guider les travailleurs qu'ils représentent dans le dédale bureaucratique des indemnités aux travailleurs, de l'assurance-chômage et de la myriade de règlements additionnels qui semblent conçus pour embêter plutôt que pour aider le Canadien moyen.

Ce bill sera aussi un emmerdement pour des centaines de gestionnaires qui s'occupent de problèmes de relations industrielles, de participation ouvrière et d'admissibilité à l'assurance-chômage. Il semble conçu de façon à embarrasser et à embrouiller les Canadiens ordinaires qui sont déjà dans une situation très précaire, sinon désespérée, par suite des mesures ou du manque de mesures du gouvernement.

En regard de l'en-tête «Désignation de secteurs d'activités», le paragraphe (1) de l'article 3 du bill est libellé comme ceci:

3. (1) Pour l'application de la présente loi, le gouverneur en conseil peut, par décret, désigner un secteur d'activités d'une façon générale ou à l'égard d'une région du Canada.

Le bill vise tout spécialement à aider les Canadiens dans les secteurs qui sont le plus durement touchés en ces temps difficiles. Je parlerai par exemple de l'exploitation forestière, parce que c'est le secteur que je connais le mieux. On pourrait croire que ce bill va au moins permettre au gouvernement d'aider les gens de cette industrie. Néanmoins, en le lisant, j'ai l'impression que, par définition, cette mesure ne peut apparemment leur assurer aucune protection. Si un député d'en face un peu plus brillant ou plus malin que moi peut me prouver le contraire, j'aimerais qu'il le fasse. Néanmoins, tels sont les critères de désignation générale indiqués au paragraphe 3(2) sous le titre «désignation de secteurs d'activités»: